

Le mot du Maire

Chères Villersoise et chers Villersois

Afin de préserver notre sécurité le conseil municipal a pris la décision de ne pas couper l'éclairage public des hameaux et du bourg, la commune étant passée à 95% en LED.

Pour votre information l'intensité lumineuse s'abaisse automatiquement de 23h à 05h du matin.

Les travaux de la Place se terminent malgré les aléas d'approvisionnement.

Les plantations seront effectuées à « la Sainte Catherine », soit courant novembre, marquant ainsi le fin de la rénovation de notre centre bourg. Désormais le parvis est accessible aux personnes à mobilité réduite et 34 places de parking sont disponibles pour le stationnement.

Les travaux rue de la Gare reprennent à compter du 21 novembre pour un mois sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Par ailleurs le Téléthon va retrouver des couleurs à Villiers Saint Georges grâce aux nombreux bénévoles et associations communales sous l'impulsion de Cyril MONTAGU.

Ils vous attendent en masse pour 24h d'évènements sur le stade à compter du vendredi 2 décembre 18h pour soutenir, par vos dons, la recherche.

La Maison de Retraite et le Foyer Rural organisent, chacun leur tour un marché de Noël, le 26 novembre à la Résidence de l'Aubetine et le 18 décembre au Foyer Rural.

Je sais pouvoir compter sur votre présence pour assurer un soutien à ces organisations.

Enfin, la période hivernale est propice aux cambriolages, soyons acteurs de notre sécurité. N'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie en cas de doute sur des personnes au comportement suspect.

Pour ma part je serais heureux de retrouver nos aînés le 26 novembre pour le traditionnel repas, la distribution des colis s'effectuera quant à elle le samedi 17 décembre.

Le Maire,
Tony PITA



A vos agendas !

	<p>Villiers-Saint-Georges Ville Connectée</p> <p>@ https://mairie-villiers-saint-georges.com/</p> <p>Urbanisme : urba.vsg@orange.fr</p> <p>f https://www.facebook.com/mairiedevilliersaintgeorges/</p>
	<p>REPAS DES AINÉS</p> <p>Le repas des aînés pour les plus de 65 ans aura lieu le Samedi 26 novembre à 12 heures.</p> <p>Réponse avant le lundi 14 novembre</p>
	<p>FOYER RURAL</p> <p><u>Le 17 décembre</u> Après-midi de Noël pour les enfants avec spectacle par « Le sac à histoires », activités manuelles, goûter et visite du Père-Noël.</p> <p><u>Le 18 décembre</u> Marché de Noël</p>

Soirée Couscous
Au foyer rural de Villiers St Georges
Samedi 19 novembre - 19h30

Organisé par le football club de Villiers saint Georges

12€ pour les adultes / 8€ pour les enfants

<p>APÉRITIF DE BIENVENUE</p> <p>MINIS BRICKS FARCI</p> <p>SALADE</p> <p>COUSCOUS POULET,</p> <p>MERGUEZ ET SES LÉGUMES</p> <p>SALADE DE FRUITS</p> <p>THÉ À LA MENTHE OFFERT</p> <p>1 BOUTEILLE D'EAU OFFERTE PAR FAMILLE</p> <p>VINS ET BOISSONS EN VENTE SUR PLACE</p>	<p>APÉRITIF DE BIENVENUE (SANS ALCOOL)</p> <p>MINIS BRICKS FARCI</p> <p>NUGGETS FRITES</p> <p>BOISSON</p> <p>COMPOTE OU SALADE DE FRUITS</p>
--	--

LE REPAS SERA SUIVI D'UNE SOIRÉE DANSANTE.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉS
RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU 076993067/068393764

IMPRIMÉS PAR NOS SOINS

MARCHÉ DE NOËL À L'EHPAD DE L'AUBETINE

SAMEDI 26 NOVEMBRE DE 13H30 À 18H00

Plusieurs artisans et producteurs locaux vous y attendent

Tombola de Noël et jeu du panier garni

Moment convivial autour d'un verre de vin ou chocolat chaud

Vente de crêpes pour les plus gourmands

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

Ehpad de l'Aubetine 25 rue de Nogent 77560 Villiers St Georges 06.64.60.50.64

Planning Permanence 2022-2023

En mairie (Rez de chaussée)

Lundi 14 novembre 2022
Lundi 12 décembre 2022
Lundi 9 janvier 2023
Lundi 13 février 2023
Lundi 13 mars 2023
Lundi 10 avril 2023
Lundi 8 mai 2023
Lundi 12 juin 2023
Lundi 10 juillet 2023

- 3 missions : Information, Orientation, Accompagnement
- Vous êtes en situation de handicap ?
- Vous avez plus de 60 ans ?
- Vous accompagnez une personne dans l'une ou l'autre des situations ?
- Vous rencontrez des difficultés ?
- Vous avez besoin d'informations

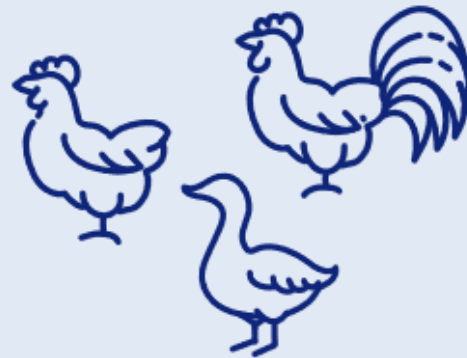
UNIQUEMENT SUR RDV De 14h à 16h00- Contacter le 01 60 58 00 95

Mail : accueil@pat-provins.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- **confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;**
- **exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.**



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

VILLIERS SAINT GEORGES

DONNE SON SOUFFLE PENDANT 24 HEURES AU



Vendredi 2 décembre

17h : Pour les enfants de primaire CP / CM2

Atelier avec Multi Mouv

18h : départ des 24h course à pied ou marche à chacun son rythme.

Vous aurez la possibilité de venir courir ou marcher comme vous le désirez pendant 24H

Dès 18h30 : petite restauration sandwiches thon, poulet, crudité et soupe

20h / 22h Juan Schen artiste du provinois « RAP ».

Samedi 3 décembre

8h / 10h p'tit déj.

Venez réveiller les coureurs et partager un moment chaleureux.

9h / 10h animations enfants

12h / 14h petite restauration et en plus Crêpe et buvette sur place

14h / 18h atelier foot

14 / 20h concours de pétanque

Vous voulez les suivre pendant 24 heures ?

Réservations et renseignements :

06.13.75.28.09 / cmontagu@hotmail.fr